

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Gestionnaire Offre de soins hospitalière

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative ⁽²⁾ : SAN-90-A

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Santé

Emploi-type ⁽⁴⁾ n°1 : Gestionnaire administratif et budgétaire des ressources du système de santé

Niveau d'emploi : cadre B

Corps : SAMAS

Groupe RIFSEEP : 2

Niveau CCN : 4 à 5A

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon Siège site Clermont-Ferrand Délégation territoriale

Site à préciser : Le Puy en Velay (43)

Direction : Direction départementale Haute-Loire

Direction déléguée : Direction Offre de soins

Pôle : Pôle Offre de Soins

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux / missions du service d'affectation (7) :

L'ARS a trois grandes missions :

- Réguler l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social : pour une meilleure répartition de l'offre sur le territoire, pour assurer des soins et des prises en charge médico-sociales sûres et de qualité, pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses, en contribuant avec l'Assurance maladie à la gestion du risque assurantiel.

- Gérer les urgences sanitaires : contribuer à la gestion des crises sanitaires, sous la responsabilité des Préfets de département, organiser la veille et la sécurité sanitaire ainsi que l'observation de la santé.

- Développer la prévention : assurer le développement des actions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que participer à la prise en charge de la santé au travail, prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement

Missions de la direction et du service :

La délégation départementale de la Haute-Loire constitue l'échelon départemental de l'action de l'ARS.

En lien avec les directions opérationnelles, la délégation stratégie et performance et la MIVAIC, elle exerce les missions suivantes :

- les missions exercées sous l'autorité du préfet : prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, mise en œuvre des dispositions sur les soins psychiatriques sans consentement, application du règlement sanitaire départemental, procédures d'alertes sanitaires et participation au centre

opérationnel départemental (COD).

- le suivi de la réglementation générale : mise en œuvre des actes de gestion et d'application des différentes réglementations issues du code de la santé publique, organisation et suivi des examens et stages, enregistrement des professionnels de santé et veille statutaire relative aux personnels de la fonction publique hospitalière et médico-sociale.
- l'animation territoriale : elle est garante de la territorialisation des politiques et des thèmes définis par le projet régional de santé et assume l'animation au sein des territoires des thématiques relevant du champ de compétence de l'Agence. Notamment, elle propose et négocie les contrats locaux de santé et met en œuvre à l'échelon territorial adapté les différents programmes du PRS.
- la régulation territoriale : elle assure la régulation territoriale pour les secteurs hospitalier et médico-social et apporte notamment sa contribution à l'allocation de ressources, selon la répartition des tâches fixées avec les directions opérationnelles, à la contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi qu'à l'analyse des activités.

Elle participe également aux missions d'inspection et de contrôle notamment de premier niveau, selon le programme annuel prévu par la MIVAIC et contribue, pour ce qui la concerne, à l'élaboration des politiques régionales.

La délégation départementale de la Haute-Loire comprend :

- une cellule fonctions supports,
- un pôle santé publique,
- un pôle offre de soins,
- un pôle médico-social.

Le Pôle offre de soins est constitué de deux champs de compétence : hospitalière et ambulatoire. Il veille à la transversalité entre l'hospitalier et l'ambulatoire pour permettre à l'utilisateur d'avoir un parcours de prise en charge efficient.

Il anime la déclinaison des politiques de l'agence dans le département et met en œuvre au niveau territorial les politiques et orientations régionales relatives à la planification sanitaire, l'allocation de ressources, l'efficacité, la contractualisation, ainsi que la qualité et la bientraitance dans les établissements de santé.

Il assure également les relations avec les professionnels de santé dans l'accompagnement de leur projet d'installation, de coopérations et de modes d'organisation concertée tout en veillant à la qualité de prise en charge des usagers.

➤ Sur le volet offre de soins hospitalière :

- gérer les questions hospitalières et assurer le relais territorial de l'ARS auprès des établissements hospitaliers (Instruction des demandes d'autorisations, visite de conformité, Contractualisation avec les ES, Suivi des CREF et du plan triennal)
- participer au processus d'allocation de ressource des établissements hospitaliers en lien avec la direction hospitalière du siège (validation EPRD, PGFP, CFU...)
- suivre la gestion des D3S et directeurs d'hôpitaux (entretien d'évaluation et PFR, intérim de direction et direction communes, recensement des postes vacants...) ainsi que certains dossiers hospitaliers spécifiques (mutualisation des heures syndicales, préparation et suivi des CAP, suivi des contrats d'activité libérale).

➤ Sur le volet offre de soins ambulatoire :

- accompagner les inscriptions (ADELI) et installations des professionnels de santé et favoriser la mise en place des dispositifs de coordination des professionnels de santé,
- suivre les dispositifs de permanence des soins des professionnels de santé (PDSA MG, dentiste et garde ambulatoire),
- contribuer à la mise en œuvre du Pacte Territoire Santé.

Effectif du service :

Le pôle offre de soins est composé de :

- 1 inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle à 1 ETP
- 4 agents de catégorie B à 3 ETP dont un agent partagé avec la DD 15 (représentant 0,4 ETP),
- 2 agents de catégorie C à 0,8 ETP,
- 1 agent de niveau 3 RSI à 0,5 ETP
- 1 assistant de pôle à 1 ETP.

L'effectif global du Pôle offre de soins s'élève à 6,3 ETP.

DESCRIPTION DU POSTE

Description : *Gestionnaire Offre de soins hospitalière*

Management : Stratégique Coordination Proximité

Nombre de personnes à encadrer : 0

Activités principales (8) :

Gestionnaire des établissements de santé (cf portefeuille en annexe)

Le volet hospitalier s'organise en portefeuilles par gestionnaire, ce dernier est joint en annexe. L'agent pour les établissements de son portefeuille en lien avec la responsable:

- **Participe à l'instruction des demandes d'autorisations, gère et émet un avis sur les demandes de renouvellements d'activités de soins et d'équipements lourds:**
 - Contrôle de conformité et de régularité des dossiers et des procédures
 - Enregistrement et suivi des dossiers et des autorisations
 - Rédaction des avis sur les demandes d'autorisation et les renouvellements d'autorisation
 - Coordination avec les DD et les autres directions du siège
- Assure les fonctions de correspondant "autorizations" DD43 pour la direction métier au siège de l'ARS
- **Gère et suit la contractualisation des établissements de santé** (production des contrats et avenants e-cars) et assure le lien avec le référent financier pour la gestion et la production e-cars des avenants financiers aux CPOM (Clact, PDES,)
- **Suit les projets d'établissement des établissements de santé, assure la coordination avec le projet médical partagé du GHT pour les ES publics et le référent financier et participe à la planification de l'offre de soins par la mise en œuvre du PRS**
- **Assure le suivi des arrêtés de composition des conseils de surveillance** et le suivi des procès- verbaux des établissements publics de santé
- **Organise les visites de conformité des activités de soins de son portefeuille d'établissements et les visites d'auto-certification des équipements lourds**
- **Répond aux partenaires et participe aux réunions de la filière offre de soins en cas d'empêchement de la responsable**
- **Assure le suivi de la Fonction publique hospitalière pour son portefeuille d'établissements :**
 - Suivi des congés des directeurs
 - Instruction des demandes de création et de publication des postes de praticiens hospitaliers – correspondant SIGMED
 - Instruction des contrats d'activité libérale des professionnels de santé
 - Instruction des contrats de cliniciens
 - Instruction des dossiers de prime pour activité multi-sites
 - Instruction des demandes des PH au comité médical départemental
 - Gestion des demandes des personnels relevant de la FPH
 - Instruction des procédures de nomination au choix de la FPH

- Évaluation des directeurs, notification des décisions part fonctions et part résultats
- Préparation des arrêtés d'Intérim de direction
- Recensement des postes de chefs d'établissement à publier à l'initiative du CNG
- Dossier de direction commune d'établissement en lien avec le CNG

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service

Activités annexes (8)

- Appui au référent financier départemental, continuité de cette mission en l'absence du référent financier
- Participation au suivi et à l'instruction des plaintes sanitaires en lien avec la responsable du Pôle Offre de Soins
- Assure la continuité du service en lien avec la responsable de Pôle en cas de besoin
- En renfort éventuel pour les situations sanitaires exceptionnelles.

Spécificités du poste / Contraintes (9)

Néant – poste ne justifiant pas la réalisation d'heures supplémentaires.

Partenaires institutionnels (8)

- Le DGARS, les DGA, les autres directeurs de l'ARS, les chefs de mission, les agents du Pôle.
- Les référents régionaux
- L'ensemble des agents.
- Le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et les organismes de sécurité sociale.
- Le Centre National de Gestion
- La Caisse primaire d'assurance maladie
- Les établissements publics et privés

COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)

Connaissances (10)

E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<i>Politiques sanitaires</i>				
<i>Règles générales d'organisation et de fonctionnement des établissements</i>				
<i>Gestion budgétaire et comptable</i>				

Savoir-Faire (10)

E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<i>Accompagnement et conseil aux établissements</i>				
<i>Aptitude à la réalisation de diagnostics et d'analyses</i>				
<i>Utiliser les techniques rédactionnelles administratives</i>				
<i>Planifier les activités et les échéances</i>				

Savoir-Être (10)

E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<i>Faire preuve d'adaptation professionnelle</i>				

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique :

- Responsable du bureau du Pôle Offre de Soins (N+1)
- Directeur départemental (N+2)

Lien(s) fonctionnel(s) : Personnes ressources DOS